

A 24 - 31

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRIAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Pénal ;
VU le Code de la Route ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée pour la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;
VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement de la parade organisée le samedi 23 mars 2024

A R R Ê T E

- Article 1** La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits le samedi 23 mars entre 9 H et 13 H sur les voies suivantes :
- Rue des Anciens Combattants –depuis le carrefour Prosper Convert jusqu'au rond-point avec la Rue de la Barre-
 - Rue de la Barre
 - Allée des Vieilles Ecoles
 - Rue Prosper Convert –depuis la Rue Marcel Pagnol jusqu'au carrefour avec la Rue des Anciens Combattants-
 - Rue des Anciens Combattants : parking arrière de la salle des fêtes
- Article 2** L'accès au parking de la Mairie sera maintenu.
- Article 3** L'application de cette réglementation sera assurée par le service de Police Municipale.
- Article 4** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services Techniques Municipaux.
- Article 5** La sécurisation du périmètre du carnaval se fera aux moyens de véhicules Communaux.
- Article 6** Tous contrevenants ne respectant pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l'article R417-10 et R411-21-1 du code de la route notamment par une demande d'enlèvement des véhicules en infraction.
- Article 7** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 8** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Services de Police
 - Pompiers de Viriat
 - Rubis

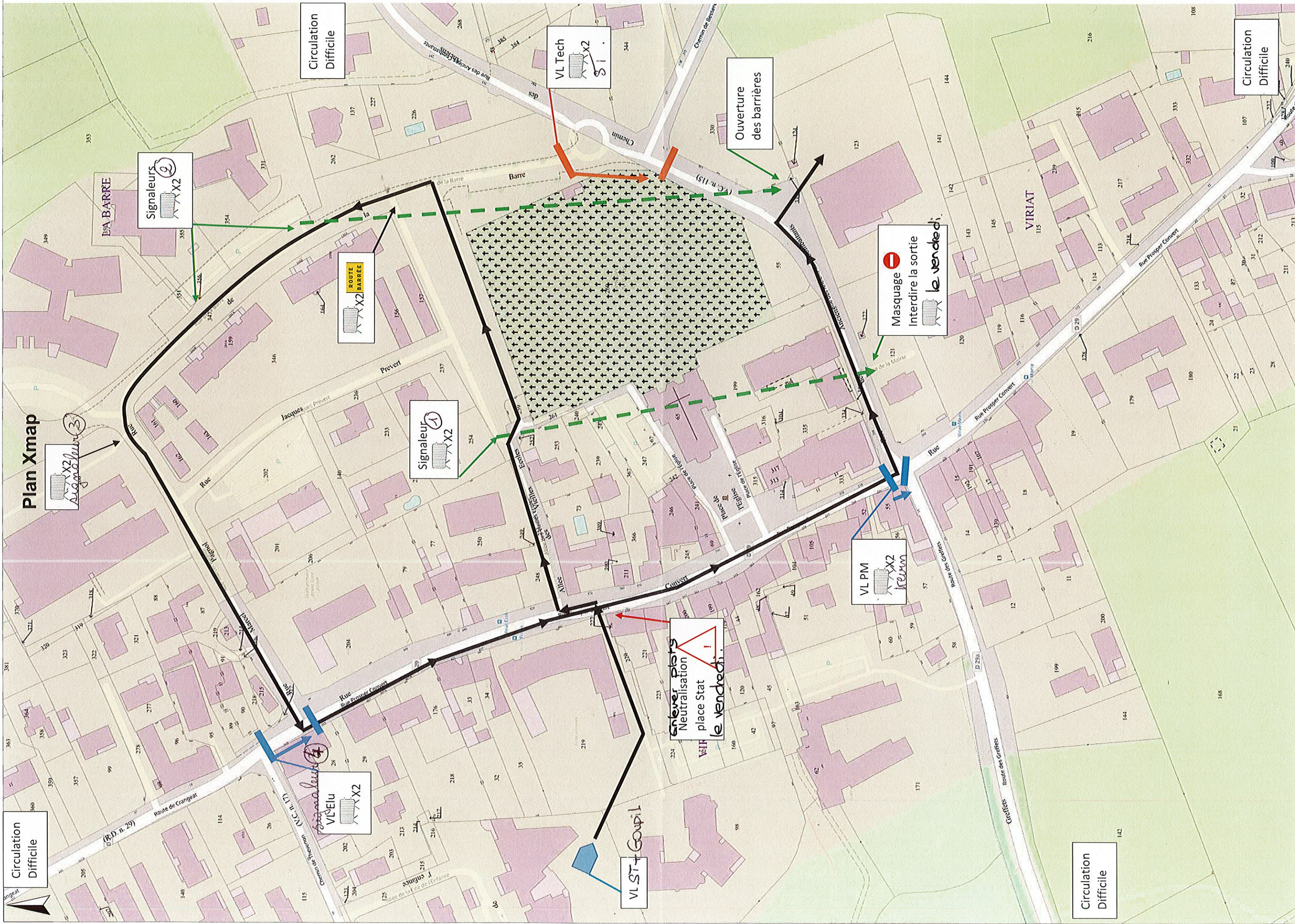
Fait à VIRIAT, le 12 mars 2024

Le Maire,

Bernard PERRET



CARNAVAL 23 MARS 2024.



Plan Xmap

Circulation Difficile

Circulation Difficile

Signaleurs 2 X2

VL Tech X2

Ouverture des barrières

Masquage Interdire la sortie le vendredi

ROUTE BARRÉE X2

Signaleur 1 X2

VL PM X2

Nelever plots Neutralisation place Stat le vendredi

VL ST-Goupil

Circulation Difficile

Circulation Difficile

Signaleur 3 X2

Signaleur 4 X2 VL EIU